

TARIFICATION DES CONTRÔLES

Type de contrôle		Taille du bâtiment	Périodicité des contrôles	Montant de la redevance (TTC)
INSTALLATIONS NEUVES OU A RÉHABILITER				
Examen préalable à la conception				100 €
Vérification de l'exécution des travaux				150 €
Contre-visite (en cas de travaux à réaliser suite à la vérification de l'exécution des ouvrages)				50 €
INSTALLATIONS EXISTANTES				
Contrôle périodique		1 à 2 logements	6 ans	200 €
		3 à 4 logements	6 ans	300 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances	4 ans	500 €
Contrôle de vente	Installation n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle	1 à 2 logements		200 €
		3 à 4 logements		300 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		500 €
	Installation ayant déjà fait l'objet d'un contrôle	1 à 2 logements		100 €
		3 à 4 logements		150 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		250 €
Contrôle exceptionnel (à la demande de l'utilisateur ou du maire au titre de son pouvoir de police)		1 à 2 logements		200 €
		3 à 4 logements		300 €
		5 logements ou plus, hôtels, restaurants, ERP et centres de vacances		500 €

SANCTIONS FINANCIÈRES

Type de sanction	Montant (€ TTC)
Absence d'installation	Montant de la redevance de contrôle périodique non majorée
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	Montant de la redevance de contrôle périodique majorée de 100 %
Non réalisation des travaux prescrits	